

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06-11-2023

N°77-2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 30/10/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Joseph BERNARD, Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON, Frank RABILLE

Absents ou excusés :

Karine GAZEAU a donné pouvoir à Francis CHUSSEAU

Romain TESSIER a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Véronique DESMARICAUX,

Secrétaire : Annie RENOUF

77-2023 : BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire explique qu'une erreur matérielle a été faite lors de la reprise de résultat de clôture du lotissement la gîte d'un montant de 5 €. Le résultat ayant été affecté en partie au chapitre 002 en recettes de fonctionnement pour un montant total de 200 469.18 € au lieu de 200 464.18 €. Il propose une décision modificative comme suit afin de régulariser :

Virements de crédits :

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté : - 5.00 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 75 : Article 70311 : Concessions cimetièrre : + 5.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la décision modificative n°4 du budget Commune comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté : - 5.00 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 75 : Article 70311 : Concessions cimetièrre : + 5.00 €

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme au registre en mairie

Le 10/11/2023

Le Maire

Edouard de La BASSETIERE

